

PGE : un dispositif efficace, un engagement à poursuivre

Publié le 12 janvier 2021

En 2020, 630 000 entreprises ont bénéficié des prêts garantis par l'Etat (PGE), dont 89 % de très petites entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros. Cet engagement à accompagner les entreprises et les secteurs en difficulté pour traverser la crise doit se poursuivre dans un contexte sanitaire encore incertain.

Une étude réalisée par le Medef au sein de son réseau en septembre puis en décembre 2020* montre que, parmi les entreprises interrogées, sept entreprises sur dix ont demandé un PGE pour faire face aux difficultés liées à la crise du Covid-19 et que, dans 95 % des cas, la réponse a été positive. Les banques ont été très réactives pour conseiller les entrepreneurs et distribuer les prêts. L'essentiel des fonds a été distribué au premier semestre. La production des PGE qui était devenue plus faible au cours de l'été pourrait toutefois redémarrer compte tenu du contexte actuel. Pour les entreprises interrogées par le Medef fin décembre, c'est surtout pour répondre à un besoin de trésorerie anticipé (40 % des cas) et par précaution (38 % des cas) que ces demandes de PGE ont été réalisées auprès de leurs banques. Ce dispositif essentiel permet de mieux traverser la crise.

Alors que les premières échéances de remboursement doivent intervenir au mois d'avril, 28 % des entreprises interrogées envisagent de rembourser leur PGE par anticipation ou à l'échéance d'un an, un chiffre qui est toutefois en recul de 6 points entre septembre et décembre 2020. 25 % envisagent de le rembourser au bout de 2 à 5 ans tandis que 22 % optent pour la durée maximale. Face à un contexte encore incertain, un quart des entreprises déclarent ne pas savoir à quelle échéance elles rembourseront.

Le Medef compte sur la mobilisation des banques pour continuer à faire preuve d'écoute et de souplesse afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation. La crise s'avère plus longue que prévue, notamment pour certains secteurs d'activité particulièrement impactés, et ces PGE ont été un levier indispensable pour éviter les faillites. Cette mobilisation, plus nécessaire que jamais, doit être poursuivie afin de permettre aux entreprises de franchir cette période difficile.

**Etude réalisée par le Medef du 24 au 29 septembre et du 16 au 18 décembre 2020 auprès de près d'un millier d'entreprises, dont 89 % de TPE et PME*